



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE d'USSAC

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Dont pouvoir(s) : 3

Date de la convocation : 23/09/2025

Date de publicité de la convocation :

23/09/2025

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-054

L'an **deux mil vingt cinq, le trente septembre**, à **18h15**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Jean-Philippe BOSSELUT**.

Étaient présents : M. Jean-Philippe BOSSELUT, M. Pascal CASTELLI, Mme Joëlle GOULMY, M. Philippe BATISTA, Mme Catherine LÉVÊQUE CHEVREUIL, M. Jacques GUÉRY, Mme Cathy VINATIER, M. Alain GENESTE, Mme Josette DELPY, Mme Nicole ROUSSIE, M. Michel ESCURAT, M. Alain MAURY, Mme Eliane LACHAMBRE, Mme Catherine CRAMIER, M. Patrick CHANOURDIE, M. Thierry COUTURIER, M. Patrick LAMOTHE, Mme Laurence RAFFAILLAC, Mme Monique MAS, Mme Francine PONS, Mme Martine BORDON, Mme Marie-Claude REYNAL, M. Vincent DUROT.

Étaient absents excusés : M. Jérôme CHAMBEAUD, Mme Karine NICOLAU, M. Bruno MAGNANT.

Était absent non excusé : M. Franck CHAUCHEPRAT.

Procurations : M. Jérôme CHAMBEAUD en faveur de M. Philippe BATISTA, Mme Karine NICOLAU en faveur de M. Patrick CHANOURDIE, M. Bruno MAGNANT en faveur de Mme Martine BORDON.

Mme Catherine LÉVÊQUE CHEVREUIL est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'articles L. 332-23 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques, notamment pour l'entretien des espaces verts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- de recruter un agent contractuel à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour la période courant du 06 octobre 2025 au 30 septembre 2026 inclus ; cet agent assurera, pour l'essentiel des missions qui lui seront confiées, les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts ;

- fixe la rémunération de l'agent par référence à l'indice brut 367 (majoré 366) du grade de recrutement.



Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à conclure un contrat d'engagement.

VOTANTS : 26
POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-054

Certifiée exécutoire après transmission à la sous-préfecture
de Brive-la-Gaillarde et publication sous forme électronique
sur le site internet de la commune le 01/10/2025



Pour extrait certifié conforme,
le maire,

Jean-Philippe BOSSELUT

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Date de transmission de l'acte : 01/10/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 01/10/2025

Numéro de l'acte : MA-DEL-2025054 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20250930-MA-DEL-2025054-DE

Date de décision : 30/09/2025

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. contractuels relevant des alinéas 3,4 et 5 de la loi 1984

